

Le coût de production en système laitier bio

La sortie récente du décret sur l'organisation économique dans le secteur du lait de vache offre aux producteurs de lait biologique l'opportunité de construire **des Organisations de Producteurs (OP) bio fédérées au sein d'une Association d'OP**. En plus de chercher à établir une **gestion concertée des volumes**, ces OP bio auront la responsabilité de construire et négocier le prix du lait bio au sein des **contrats discutés avec les laiteries**.

Dans ce cadre-là, et plus largement en lien avec l'augmentation globale des charges qui affecte aussi les fermes biologiques, il est primordial que le producteur soit en mesure de **comprendre la construction du coût de production de son atelier lait**.

Décomposer et comprendre le calcul du coût de production et des produits

Le coût de production est **un indicateur synthétique** qui cumule l'ensemble des charges directes et indirectes qui se rapportent à la production. Toutes les valeurs sont rapportées en €/1000L de lait brut commercialisé. Le tableau ci-dessous présente les différents postes de **charges** de l'atelier lait répartis en trois niveaux ainsi que les **produits**.

CHARGES DE L'ATELIER LAIT BIO	PRODUITS
Les charges courantes : charges opérationnelles de l'atelier + charges de structure courantes liées à cet atelier (fermages, carburants, électricité...).	Le prix de vente du lait : prix moyen du lait vendu au cours de l'exercice comptable
Les amortissements : bâtiments nécessaires à la production laitière (salle de traite, logement des animaux, silos,...) et matériel pour cultiver les surfaces destinées à l'alimentation du cheptel laitier.	Le produit viande (veaux et réformes) : vente ou cession interne (vers un atelier viande)
Les charges supplétives (coût « d'opportunité ») : rémunération des terres en propriété, des capitaux propres et du travail des exploitants (main d'œuvre non salariée)	Les aides : couplées, découplées, 2 nd pilier

Les limites, améliorations et adaptabilités

Il n'existe pas de méthode qui convienne à tous les cas de figure et il est possible de **discuter et d'adapter de nombreux paramètres** (évolution des aides, taux d'intérêt, objectifs de rémunération,...). Aussi, au regard des produits, selon l'objectif et la représentation que l'on souhaite il est possible de déduire le **prix de revient** [= coût de production – prix de vente du lait] (indicateur de la rémunération du travail permise par le produit).

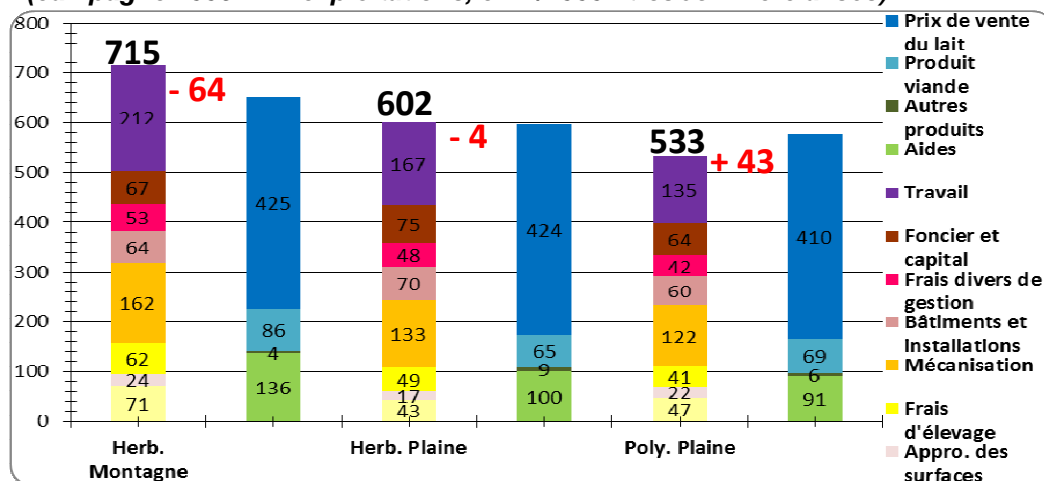
Certaines approches de calcul plus globales cherchent à appréhender la « richesse » de **diversification d'activité des fermes biologiques** tant en productions qu'en transformation et en distribution. Aussi, la **grande variabilité entre les fermes et entre les années** rend difficile l'utilisation d'un outil synthétique. Au-delà de la méthode de l'Institut de l'Elevage, d'autres « grilles » existent au sein du réseau comme celles du réseau RAD ou du GAB 44 par exemple.

Une autre limite réside dans la **qualité des échantillons étudiés** (ferme en rythme de croisière ou « de référence » plus impliquées, échantillons constants dans le temps, contextes pédoclimatiques différents...).

Zoom sur un exemple de suivi (source : Institut de l'Élevage)

Nous vous présentons quelques résultats de la méthode de l'Institut de l'Élevage (potentiellement adaptable à l'ensemble des systèmes même diversifiés et transposable avec d'autres outils à l'étranger). Cette méthode, basée et cadrée sur l'ensemble de l'atelier bovins lait, (productions laitière, génisses de renouvellement, fourrages et de céréales dédiés à l'atelier lait) utilise des clefs (coefficients) de répartition permettant de pondérer certaines charges transversales uniquement sur l'atelier lait. Les échantillonnages ont été faits sur la base diapason des Réseaux d'Élevage.

Analyse des coûts de production et produits selon le système fourrager des exploitations biologiques (campagne 2009 – 74 exploitations, en €/1000 litres commercialisés)



Le diagramme suivant montre le parallèle entre les coûts de production et les produits de l'atelier lait bio selon la zone et selon le système fourrager (herbager ou polyculteur).

Ce graphique illustre la grande variabilité des résultats, pourtant sur la même année (2009) avec un échantillon assez conséquent (74 fermes).

Echantillons constants issus de la base diapason	Zone de plaine (dont "Grand Ouest" : Bretagne, PDL, Normandie)		Zone de montagne
	Nombre	Proportion	
Echantillons constants bio	22	(16)	9
Echantillons constants non bio	17	(17)	7

Seules 31 fermes biologiques sont retenues avec une hétérogénéité géographique importante, pour permettre une analyse sur les 3 années de 2007 à 2009 (échantillons constants).

Les principaux résultats de l'étude

Des quatre groupes présentés, on retiendra les éléments marquants suivants :

- Deux groupes « montagne » aux dimensions structurelles plus petites (SAU, nombre de vaches et production laitière globale),
- Une sous réalisation des systèmes biologiques alors que les systèmes conventionnels atteignent ou dépassent légèrement leur référence,
- Les systèmes bio génèrent plus d'emplois salariés et de MO exploitants (UMO/Litre lait plus élevé en bio qu'en conventionnel),
- Une productivité animale plus élevée en systèmes conventionnels, grâce notamment à une utilisation plus importante du maïs ensilage (de 2 fois plus en plaine à 8 fois plus en montagne) et des concentrés (+40%),
- Des consommations de concentrés plus élevées en zone de montagne,
- Une forte spécialisation laitière dans les 4 groupes (%UGB lait/UGB totaux proches des 100%),
- Des TB et TP plus faibles en systèmes biologiques.

Pour aller plus loin : <http://idele.fr/filieres/bovins-lait/publication/idelesolr/recommends/les-couts-de-production-en-elevage-bovins-lait.html>

Rédaction : FNAB 40, rue de Malte – 75011 PARIS Tél. : 01 43 38 38 69 @ : fnab@fnab.org

Réalisé avec le soutien du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (DGPAAT)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE